

INFORMATIONS AUX NOUVEAUX JUDOKAS

-Bienvenue

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein du SAMOURAI DOJO et espérons que vous aurez du plaisir avec nous.

Voici quelques informations utiles sur différents points importants.

-Inscription

Le temps d'essai avant l'inscription définitive est de deux semaines.
Passé ce délai, l'inscription au club est obligatoire.

-Assurance

Le comité décline toute responsabilité en cas d'accident survenu dans les locaux du club. Les membres doivent vérifier eux-mêmes s'ils sont couverts par une assurance accident, et, dans la négative, en contracter une à leurs propres frais.

-Cotisations

La finance d'inscription (unique) au club se monte à 30.-fr.
Les cotisations se payent d'avance et par semestre, par CCP.
Elles se montent à fr. 190.- par semestre pour les membres de moins de 13 ans et à fr. 210.- par semestre pour les membres de plus de 13 ans.
Le timbres ASJ est inclus dans ces prix.

Les cotisations sont dues 12 mois par année.

En cas d'arrêt momentané de l'activité, le membre peut demander une mise en congé d'une durée maximum de 1 année.

-Tenue

Les deux premières semaines en training ou kimono, ensuite kimono seulement. (En vente au club)

-Propreté et hygiène

Le judoka se doit d'être propre sur lui, les ongles des pieds et des mains seront coupés court afin d'éviter blessures, coupures et infections diverses.

-Changement d'adresse

les membres doivent annoncer au comité tout changement d'adresse dans un délai d'un mois.

-Démission

En cas de démission, le membre démissionnaire doit informer le comité de son intention par lettre recommandée avant le 15 du mois précédent.

-Divers

Le club organise des activités au cours de l'année. Les membres sont mis au courant régulièrement par courrier ou lors des entraînements. Nous vous invitons à participer activement à la vie du club et à nous communiquer vos remarques éventuelles.

NOUS RESTONS BIEN ENTENDU A VOTRE DISPOSITION POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.

La Caissière
M. Maury